



## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné José RIOJA en qualité de Président de la Communauté de Communes de l'Est de la Somme certifie avoir procédé à l’affichage de l’arrêté 2024-05 prescrivant une procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du Plan Local d’Urbanisme d’Hombreux et du Plan Local d’Urbanisme de Ham et d’Epeville.

Le présent arrêté fera l’objet d’un affichage du 5 janvier 2023 au 5 février 2023 inclus.

Fait à Epeville, le 5 janvier 2024

Le Président,  
José RIOJA

